



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

PV n° 9

Réunion restreinte du 16 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres : 5 convoqués

- Présents : 5

- Excusé : 0

Date de convocation : 04.04.2019

**Présents : MM. Jean Claude CHAPILLON, Gérard GAUTIER, Raymond LAUGEROTTE,
Christian LEFEBVRE, Pierre MORICEAU,**

Excusé : RAS

Assiste : Christine COGET, Secrétaire L.F.N.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux

- **HERMANVILLE SUR MER**

Stade Municipal - NNI 143250102

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en niveau FOOT à 8

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 avril 2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 20.02.1997.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16.04.2029.

- **HERMANVILLE SUR MER**

Stade Municipal - NNI 143250103

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en niveau 5

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 avril 2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 20.02.1997.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16.04.2029.

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **COURSEULLES SUR MER**

Stade Municipal - NNI 141910101

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 02/11/2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 4.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 mars 2019.

Il est proposé le classement des installations au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 2 novembre 2028.

La Commission demande que les bancs de touche soient portés à 5 m. La réalisation devra être faite pour le mois de septembre 2019.

Transmet ce dossier à la Fédération Française de Football

- **HERMANVILLE SUR MER**

Stade Municipal - NNI 143250101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 30/06/2017

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 avril 2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 20.02.1997.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 30 juin 2027.

1.3. Changements de niveau de classement

- **LANGRUNE SUR MER**

Stade Jean Lecouble - NNI 143540101

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 21/09/2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 11 mars 2019.

- attestation de capacité du 10.04.2019

Il est proposé le changement de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 21 septembre 2028.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

- **TOUQUES**

Parc des Loisirs - NNI 146990102

Cette installation est classée par la Fédération en 5sye jusqu'au 17/07/2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5sye.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 3 aout 2018.
Des Tests In Situ du 28/02/2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 7 juillet 2011

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 synthétique pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Juillet 2028

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 12 mars 2019

• **TOUQUES**

Parc des Loisirs - NNI 146990103

Cette installation est classée par la Fédération en 5sye jusqu'au 17/07/2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5sye.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 3 aout 2018.
Des Tests In Situ du 28/02/2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 7 juillet 2011

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 synthétique pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 17 Juillet 2028

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 12 mars 2019

2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE

2.4. Tests in situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **COURSEULLES**

Stade Municipal - NNI 141910101

Eclairage moyen : 265 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,51

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football

8.2. Confirmation de classement

- **VIRE**

Stade Pierre Compte - NNI 507620101

Eclairage moyen : 364 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E mini/E maxi : 0,57

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 11 mars 2019

- **MONDEVILLE**

Stade Michel Farré - NNI 144370201

Eclairage moyen : 409 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E mini/E maxi : 0,58

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 11 mars 2019

- **IFS**

Stade Pierre Mendès France - NNI 143410102

Eclairage moyen : 128 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,52

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- 8.3. **Avis préalables**
- 8.4. **Affaires Diverses**

DISTRICT DE L'EURE

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires**
- 2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE**
- 2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE**
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux**
- 9.2. Confirmation de classement**
- 9.3. Avis préalables**

DISTRICT DE LA MANCHE

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux

- **YVETOT BOCAGE**

Stade de la Hautevillerie - NNI 506480101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 6.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 16 avril 2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 16 avril 2019

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 16 avril 2019.

Cette installation a fait l'objet d'une demande de FAFA.

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **JUVIGNY LE TERTRE**

Stade Municipal - NNI 502600101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 09/09/2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 19 février 2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 5 mars 2019

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 9 septembre 2029.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

• AGNEAUX

Stade de la Falaise - NNI 500020101

Cette installation est classée par la Fédération en Foot à 11 synthétique jusqu'au 23/07/2019

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement en niveau 5sye.

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 21 février 2019.
Des Tests In Situ du 01/02/2019.

- Arrêté d'ouverture au public du 29 décembre 1997

Il est proposé le classement des installations au niveau 5sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance du 23 Juillet 2029

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 12 mars 2019

2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE

2.4. Tests in situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

• CHERBOURG

Stade des Fourches - NNI 501291701

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du dossier de demande d'avis préalable pour la construction d'un terrain en gazon synthétique ainsi que de vestiaires s'inscrivant dans une installation de niveau 5.

Transmet ce dossier à la Fédération Française de Football

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux

- **CHERBOURG**

Stade Maurice Postaire - NNI 501290101

Eclairage moyen : 302 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 11 mars 2019

- **DUCEY**

Stade André Debesne - NNI 501680101

Eclairage moyen : 274 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 11 mars 2019

- **AGNEAUX**

Stade de la Falaise - NNI 500020101

Eclairage moyen : 237.90 lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport E mini/E maxi : 0,57

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 11 mars 2019

8.2. Confirmation de classement

- **ST LAURENT DE TERREGATE**

Stade du Champ Olivier - NNI 505000101

Eclairage moyen : 168 lux

Facteur d'uniformité : 0,7

Rapport E mini/E maxi : 0,48

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

8.3. Avis préalables

8.4. Affaires Diverses

DISTRICT DE L'ORNE

1. CLASSEMENTS

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires
- 2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE
- 2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 8.1. Classements fédéraux initiaux
- 8.2. Confirmation de classement
- 8.3. Avis préalables
- 8.4. Affaires Diverses

DISTRICT DE SEINE MARITIME

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

- **ALVIMARE**

Stade municipal - NNI 760020101

- demande de classement initial niveau Foot à 11
- Arrêté d'Ouverture au Public du 18.01.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 250 personnes
- Rapport de visite effectué le 20.02.2019 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive de la Ligue.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau Foot à 11 pour 10 ans, soit jusqu'au 25.02.2029.

DEMANDE DE FAFA

- **BELLENCOMBRE**

Stade municipal – NNI 760700101

- demande de classement initial niveau 6
- Arrêté d'Ouverture au Public du 05.02.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 350 personnes dont 50 effectifs permanents.
- rapport de visite effectué le 11.02.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la C.D.T.I.S.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 6 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **FLOCQUES**

Stade municipal – NNI 762660101

- demande de classement initial niveau 6
- Arrêté d'Ouverture au Public du 15.03.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 250 personnes dont 50 effectifs permanents
- rapport de visite effectué le 12.03.2019 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 6 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **SAINTE MARIE DES CHAMPS**

Stade municipal – NNI 766100102

- demande de classement initial niveau Foot à 8

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23.03.2009 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 300 personnes
- Rapport de visite effectué le 08.02.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau Foot à 8 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **SOMMERY**

Stade Georges Delamare – NNI 766780101

- demande de classement initial niveau Foot à 11
- Arrêté d'Ouverture au Public du 08.02.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 300 personnes dont 50 effectifs permanents.
- Rapport de visite effectué le 26.02.2019 par Monsieur Dominique LEFEVRE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau à Foot 11 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **VEAUVILLE LES BAONS**

Stade municipal – NNI 767290101

- demande de classement initial niveau 6
- Arrêté d'Ouverture au Public du 08.02.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 350 personnes dont 50 effectifs permanents.
- Rapport de visite effectué le 28.01.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 6 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **VEAUVILLE LES BAONS**

Stade municipal 2 – NNI 767290102

- demande de classement initial niveau Foot à 8
- Arrêté d'Ouverture au Public du 08.02.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 350 personnes dont 50 effectifs permanents.
- Rapport de visite effectué le 28.01.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau Foot à 8 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SAINT GILLES DE LA NEUVILLE**

Stade municipal des Charmilles - NNI 765860101

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'à 04.06.2017

- demande de confirmation de classement fédéral niveau 5.

- rapport de visite effectué le 23.02.2019 par Monsieur Patrice LEMONNIER, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportives.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30.04.1996 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 630 personnes dont 30 effectifs permanents

La Commission demande à la Municipalité une lettre d'engagement pour remplacer les bancs de touche non conformes. Sans lettre d'engagement pour le 31 décembre 2019, cette installation sera déclassée en niveau 6.

La C.R.T.I.S. propose la confirmation de classement de ces installations au niveau 5 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **SAINTE MARIE DES CHAMP**

Stade municipal – NNI 766100101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 09.06.2019.

- demande de confirmation de classement fédéral niveau 5

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23.03.2009 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 300 personnes dont 50 effectifs permanents

- Rapport de visite effectué le 08.02.2019 par Monsieur Didier LEMARIE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La Commission demande à la Municipalité une lettre d'engagement pour remplacer les bancs de touche non conformes. Sans lettre d'engagement pour le 31 décembre 2019, cette installation sera déclassée en niveau 6.

La C.R.T.I.S. propose la confirmation de classement de ces installations au niveau 5 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **SOMMERY**

Stade Maurice Bénard – NNI 766780102

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 01.03.2022.

- demande de confirmation de classement fédéral niveau 5

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08.02.2019 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 300 personnes dont 50 effectifs permanents.

- Rapport de visite effectué le 26.02.2019 par Monsieur Dominique LEFEVRE, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose la confirmation de classement de ces installations au niveau à 5 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

1.3. Changements de niveau de classement

- **BARENTIN –**

Stade municipal Joseph Guillemot 2 – NNI 760570102

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 12.10.2027.

- demande de changement de niveau fédéral niveau 5
- Rapport de visite effectué le 10.04.2019 par Monsieur Raymond LAUGEROTTE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive.
- Arrêté d'Ouverture au Public du 13.10.2017 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 350 personnes dont 50 effectifs permanents.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 5 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **LE PETIT QUEVILLY**

Stade municipal Michel Mutel – NNI 764980201

Cette installation est classée en niveau travaux jusqu'au 21.12.2018.

- demande de changement de niveau fédéral niveau 3
- Rapport de visite effectué le 27.03.2019 par Monsieur Raymond LAUGEROTTE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive.
- Arrêté d'Ouverture au Public du 03.10.2006 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 2431 personnes dont 50 effectifs permanents.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 3 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

DOSSIER TRANSMIS AUPRES DE LA F.F.F. LE 17.04.2019

- **SAINT AUBIN SUR SCIE**

Stade municipal Auguste Delaune – NNI 765650201

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 jusqu'au 07.07.2025.

- demande de changement de niveau fédéral niveau 5
- Rapport de visite effectué le 19.03.2019 par Monsieur Christian LEFEBVRE, Membre de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportive.
- Arrêté d'Ouverture au Public du 22.05.2012 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 800 personnes dont 50 effectifs permanents.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 5 pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

- **SAINT MACLOU LA BRIERE**

Stade municipal – NNI 766030101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 09.06.2019.

- demande de changement de niveau classement fédéral niveau 6
- Arrêté d'Ouverture au Public du 10.12.1999 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 300 personnes dont 50 effectifs permanents
- Rapport de visite effectué le 02.03.2019 par Monsieur Patrice LEMONNIER, Membre de la Commission de District des Terrains et Installations Sportive.

La C.R.T.I.S. propose le changement de classement de ces installations au niveau 6 pour 10 ans, soit jusqu'au 09.06.2029.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

- **BOIS GUILLAUME –**

Stade municipal synthétique Antoine Fourneyron -NNI 761080102

Transmission du test in situ auprès de la F.F.F. le 25 mars 2019.

- **LE HAVRE**

Stade municipal Jules Ladoumègue B – NNI 763510302

Cette installation est classée au niveau 6 SYE jusqu'au 05.12.2014.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06.02.1996 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 1 635 personnes dont 50 effectifs permanents.

- Rapport de visite effectué le 20.11.2018 par Monsieur Jean Louis MAURICE, Membre de la C.D.T.I.S.

- Rapport d'essais – mesure des qualités sportives et de sécurité en date du 31.08.2017

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 6 sye pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

DOSSIER TRANSMIS AUPRES DE LA F.F.F. LE 17.04.2019

- **LE HAVRE**

Stade Municipal Charles Argentin – Terrain Grenier – NNI 763510202

Cette installation est classée au niveau 6 SYE jusqu'au 31.12.2009.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09.12.1994 mentionnant une capacité d'accueil du public effective de 1 165 personnes dont 50 effectifs permanents.

- Rapport de visite effectué le 20.11.2018 par Monsieur Jean Louis MAURICE, Membre de la C.D.T.I.S.

- Rapport d'essais – mesure des qualités sportives et de sécurité en date du 19.07.2017.

La C.R.T.I.S. propose le classement de ces installations au niveau 6 sye pour 10 ans, soit jusqu'au 16.04.2029.

DOSSIER TRANSMIS AUPRES DE LA F.F.F. LE 17.04.2019

2.3. Classements Niveaux FootA8sy, Foot A8SYE, FootA5sy, Foot A5SYE

2.4. Tests in situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **ELBEUF SUR SEINE –**

Stade municipal synthétique de la Cerisaie - NNI 762310101

Cette installation est classée au niveau 5 SYE jusqu'au **02.03.2025**.

Demande d'avis préalable pour changement de revêtement.

Dossier transmis à la F.F.F. le 17.04.2019

4.2. Installations équipées d'un arrosage

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

9.3. Avis préalables

Affaires diverses